



Atelier Pédagogique Centre Hospitalier Théophile Roussel

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Lutte contre le décrochage scolaire AP1_301
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : Atelier Pédagogique
Objectifs initiaux : Resocialisation, accès à la formation, accès au soin.
Public(s) cible(s) : Jeunes de 12 à 18 ans déscolarisés ou en voie de déscolarisation. 60 jeunes bénéficiaires
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Un enseignement hors les murs, en petits groupes, avec une pédagogie nouvelle. Des propositions du soin ajustées pour les jeunes et de soutien à la famille. Un travail d'équipe pluriprofessionnelle.
Territoire(s) d'expérimentation : Nanterre et 6 autres communes des Hauts de Seine, comportant 4 zones urbaines sensibles.
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Association d'une pédagogie nouvelle et d'une démarche de soin Flexibilité et adaptation à la complexité des situations Mobilisation d'un réseau de partenaires
Partenaires techniques opérationnels : Centre Hospitalier Théophile Roussel (centre Jean Wier à Nanterre) Education Nationale, Associations Epheta et Maison des Adolescents 92
Partenaires financiers Centre Hospitalier Théophile Roussel (286 275€), FEJ (254 550€), Education Nationale (60 600€), Mairie de Nanterre (7000€), Conseil Général (5000€), association Ephéta (13 000€), Direction Départementale de la Cohésion Sociale (16 000€).
Durée de l'expérimentation 36 mois
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Centre Hospitalier Théophile Roussel Type de structure : centre hospitalier spécialisé
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : CEREQ Type de structure : Université de Caen



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Introduction :

L'atelier pédagogique a mobilisé, pendant trois ans, le service de psychiatrie infanto-juvénile 92i03 rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel ainsi que de nombreux partenaires qui ont contribué à la réussite de cette expérimentation par leur engagement financier, institutionnel et humain.

Il est remarquable que des institutions aussi différentes que l'Education Nationale, la Santé Mentale et les collectivités locales se soient associées pour créer un dispositif partenarial, dont les acteurs de terrain se sont saisis pour permettre à des jeunes en décrochage scolaire (déscolarisés pour certains depuis plusieurs mois, en voie de déscolarisation pour d'autres), de reprendre pied dans la scolarité.

Ce dispositif a pour vocation de s'insérer dans les politiques de lutte contre le décrochage scolaire permettant, par sa singularité, de proposer des parcours associant une expérience pédagogique nouvelle et un accès au soin.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

L'expérimentation teste un dispositif du traitement du décrochage scolaire dans ses trois dimensions :

- Pédagogique : relance des apprentissages, élaboration d'un projet de formation et/ou d'orientation,
- Relationnelle et éducative : lutte contre l'isolement social et le risque de comportement délinquant,
- Psychologique : traitement des troubles associés (cause ou conséquence) de l'échec de la scolarité.

L'objectif du projet est de créer une dynamique entre accès au soin et accès à la formation pour des jeunes qui présentent à la fois des difficultés majeures dans leur scolarité allant jusqu'à la déscolarisation complète, et des troubles psychologiques associés.

Ces jeunes sont souvent réticents à l'égard des propositions d'aide psychologique traditionnelle. Et ils ont souvent répété des échecs avec plusieurs établissements scolaires. Pour autant, leur attente de retour à la normalité de la scolarité et d'une considération de leur singularité est forte et constitue un levier développé par l'atelier pédagogique.

La proposition qui est faite au jeune par l'atelier pédagogique est celle d'un enseignement « hors les murs » dans un local ni Education Nationale, ni hospitalier, en petit groupe, ajusté à leurs capacités et à leurs difficultés.

Le jeune peut commencer l'atelier avec une séance hebdomadaire de 1h30 et ensuite bénéficier de plusieurs séances (jusqu'à 5) hebdomadaires.

Il ne s'agit pas d'une scolarité alternative mais d'un tremplin pour une rescolarisation ou un retour dans un dispositif commun de formation ; ou d'un soutien pour maintenir une scolarité (un PAI contractualise alors avec l'école un emploi du temps partagé entre l'atelier et le collège).

Parallèlement, le jeune et sa famille rencontrent des professionnels du CMP : l'éducateur qui coanime l'atelier avec un enseignant, des éducateurs, psychologues et pédopsychiatres. Chaque parcours est individualisé en fonction des alternatives du jeune, de ses refus (par exemple refus de rencontrer un « psy ») et de l'engagement des familles. Des propositions de soin en groupe avec des médiations culturelles sont souvent plus susceptibles de rencontrer l'adhésion.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

L'Atelier pédagogique s'adresse à des adolescents déscolarisés ou en risque de l'être : qu'il s'agisse d'une sanction (par un Conseil de Discipline) ou d'une auto exclusion par des absences répétées puis continues. Certains jeunes sont déscolarisés depuis plusieurs années, et ce souvent dès 12/13 ans. D'autres sont en grande difficultés dans leur classe. Cela se manifeste par un échec des apprentissages, des absences répétées, des troubles du comportement.

Les troubles psychologiques sont souvent à la fois cause et conséquence de la déscolarisation. Il s'agit d'anxiété, de manque de confiance, de perte de l'estime de soi, et même de dépression. Cela se manifeste dans la relation par de l'agressivité, une intolérance à l'autorité, mais aussi un repli et un isolement.

Les jeunes sont repérés grâce à un travail de réseau avec les partenaires de terrain :

- les acteurs de l'Education Nationale (enseignants collège, CPE, médecine scolaire, CIO...)
- les professionnels exerçant une mesure d'aide éducative (Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, ou une association habilitée), les associations de prévention,
- les consultants (Centres Médico-Psychologiques, pédiatres),
- les lieux d'accueil (Espaces Santé Jeunes).

2. Bénéficiaires directs : 60 jeunes sur les 3 années 2009-2011

2.1. Statistiques descriptives

Age :

- 10/16 ans : 48

- 16/18 : 12,
moyenne à l'entrée : 14 ans

Sexe :

- 50 garçons
- 10 filles

Situation scolaire :

- collégiens : 33
- lycéens : 2
- scolarité en milieu spécialisé : 2
- déscolarisés : 23

Niveaux de formation :

- infra V : 58
- niveau V : 2

2.2. Analyse qualitative

3. Bénéficiaires indirects :

Les bénéficiaires indirects sont les adultes concernés par les difficultés et le projet du jeune : parents, enseignants, éducateurs. Avec chacun, l'atelier pédagogique a construit des cadres de rencontre permettant :

- de communiquer des représentations du travail que le jeune effectue dans l'atelier, dans le respect du secret professionnel,
- de permettre l'expression des difficultés auxquelles sont confrontés les parents et les professionnels, de mener une réflexion commune sur la relation avec le jeune,
- de mieux ajuster le projet individuel de chaque jeune.

1) Les familles :

Les familles des jeunes sont des bénéficiaires indirects car l'atelier pédagogique répond à leurs inquiétudes sur la scolarité de leur enfant et leur souhait de maintien dans une scolarité « normale » ou retour à une scolarité. Dans le cas des jeunes complètement déscolarisés l'atelier permet une resocialisation encadrée, alors que le risque exprimé par les parents est celui soit d'un isolement du jeune au domicile, soit d'une errance et d'un apprentissage de conduites délinquantes.

Les familles sont toutefois également des bénéficiaires directs puisqu'elles bénéficient d'entretiens au Centre médico-psychologique. Certaines se sont saisies de cette offre et ont engagé une réflexion, avec l'équipe, sur les questions de formation, d'éducation et sur le contexte affectif dans lequel évoluent les jeunes.

2) Les équipes enseignantes :

Un travail a été engagé avec les équipes enseignantes lorsque le jeune était encore scolarisé ou lors du processus de rescolarisation. L'équipe de l'atelier se déplace dans l'établissement

et rencontre les interlocuteurs concernés : professeurs, conseiller principal d'éducation, médecine scolaire... Ces rencontres régulières (trimestrielles et lorsque c'est nécessaire, mensuelles) ont permis une meilleure évaluation des capacités et des troubles des jeunes, et d'élaborer un projet personnalisé concerté pour le jeune. Ce projet est formalisé par un Projet d'Accueil Individuel. L'atelier pédagogique représente également un soutien direct pour les enseignants confrontés à des jeunes dont le comportement perturbe la classe : les temps d'atelier permettent une prise de distance et un apaisement des interactions.

3) Les partenaires ayant en charge une mesure d'accompagnement éducatif :

Il s'agit des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et des associations habilitées qui exercent une mesure d'aide éducative (administrative ou judiciaire) qui concerne près de la moitié des jeunes accueillis à l'atelier. L'équipe de l'atelier pédagogique est directement sollicitée par ces professionnels. Elle participe également à une instance pluripartenariale, coordonnée par la mairie de Nanterre, intitulée Veille Educative, qui se réunit mensuellement pour étudier les situations complexes et proposer des mesures d'aide.

Les professionnels sont reçus par l'équipe de l'atelier pédagogique, souvent en amont de la venue du jeune au groupe puis régulièrement lorsque le suivi se met en place. Cela permet un soutien réciproque des deux champs d'intervention, tant concernant le jeune que sa famille. Il s'agit de coordonner des actions complémentaires en coétayage.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

1) Préparation du projet : janvier 2008 à janvier 2009

- Travail de réseau :

Rencontre avec les professionnels de terrain confrontés au décrochage scolaire : professionnels de l'Education Nationale, en particulier les équipes des classes relais ; professionnels exerçant des mesure d'aide éducative (ASE, PJJ, associations habilitées) ou accueillant des adolescents (Espaces Santé Jeunes), consultants (pédiatres, CMP), réseau de professionnels de l'adolescence (Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine).

- Recrutement des personnels :

Une enseignante et un éducateur spécialisé pour coanimer l'atelier, avec l'enseignante mise à disposition à mi-temps par l'Education Nationale. Le profil de poste comportait la capacité à travailler dans une équipe pluriprofessionnelle, l'investissement du caractère expérimental du projet et des capacités relationnelles avec un groupe hétérogène d'adolescents.

Une psychologue a été recrutée à temps partiel, la 1^{ère} année, pour participer à l'évaluation initiale des jeunes et à l'élaboration du dispositif.

2) Lancement de l'expérimentation : janvier 2009

- Entretiens avec les jeunes et les familles :
Les jeunes sont adressés par les partenaires du réseau au Centre Jean Wier. Ils sont reçus avec leur famille par l'enseignante et l'éducatrice pour une évaluation du niveau et du parcours scolaire, des attentes du jeune et de sa famille.
Après cette phase de bilan une proposition est faite au jeune d'intégrer l'atelier et parallèlement une des modalités de soin développée par le Centre Jean Wier (entretien avec un éducateur, consultation avec un pédopsychiatre ou un psychologue, atelier à médiation culturelle, entretien familial, groupe de parents).
Le délai entre l'adresse et la venue à l'atelier est en moyenne de 3 mois.
- Mise en place de l'atelier :
Elle a nécessité la coordination de l'équipe, l'achat du matériel puis la constitution d'un emploi du temps global pour l'atelier et personnalisé pour chaque jeune. Les groupes classe ont été constitués en tenant compte des problématiques des jeunes.
- Comité de pilotage :
Le Comité de Pilotage s'est réuni pour la première fois le 24 juin 2010.
- Communication : réalisation plaquette et page Web :
L'intérêt d'une plaquette s'est imposé à l'équipe à la suite des rencontres avec les partenaires de l'Education Nationale qui sont multiples et se renouvellent d'une année sur l'autre. L'équipe a élaboré un texte et a fait appel à un prestataire extérieur pour une réalisation en avril 2012.
Une page Web a été créée sur le site de la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine. Ce choix correspond à la volonté de présenter l'atelier indépendamment de l'institution psychiatrique ou Education Nationale.

3) Achèvement de l'expérimentation : janvier – décembre 2011 :

- Comité de pilotage :
La 2^{ème} réunion du Comité de Pilotage du 16 juin 2011 a permis d'effectuer un premier bilan et de définir des perspectives en particulier pour la pérennisation de l'atelier (recherche de financements).
- Rencontre avec les partenaires :
Nous avons entrepris de rencontrer les partenaires concernés par le décrochage scolaire sur ce territoire et susceptibles de s'engager dans le financement de l'atelier afin de pérenniser cette expérimentation. Il s'agit de l'Education Nationale (Inspection d'Académie), de la mairie de Nanterre (dispositif de Réussite Educative), du Conseil Général (Mission Prévention et Sécurité) et du Conseil Régional (Appel à projet « Animation Sociale des Quartiers »).
L'Education Nationale s'est engagée, par la voie de l'Inspecteur d'Académie, de créer une unité d'enseignement pour permettre l'affectation d'un poste d'enseignant à l'atelier pédagogique, pour la rentrée 2012. Le Conseil Général et la

Mairie de Nanterre ont, dès 2011, donné un financement pour le poste d'éducateur.

- 4) Achèvement de l'évaluation : janvier 2009 à décembre 2011 :
L'évaluation a mobilisé l'équipe de l'atelier : rencontres régulières avec l'équipe d'évaluation, élaboration des outils, recueil des données, organisation des rencontres entre les évaluateurs, les jeunes et les familles, transmission des données.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

<i>Nom de la structure partenaire</i>	<i>Rôle dans l'expérimentation</i>
Education Nationale	Adresse des jeunes. Signature des PAI (maintien ou reprise de la scolarité).
Mairie de Nanterre (Veille Educative)	Adresse des jeunes. Accompagnement des parcours.
Association EPHETA	Mise à disposition du local. Achat de matériel. Financement de la plaquette.
Maison des Adolescents 92	Communication.

2. Partenaires financiers

<i>Financements</i>	<i>Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %</i>
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	40 %
Cofinancements extérieurs à la structure	Education Nationale : 9 % Epheta : 4 % DDCS: 2 %
Autofinancement	45 %

C. Pilotage de l'expérimentation

Cette action a été pilotée par le Centre Jean Wier, centre de soin ambulatoire en pédopsychiatrie implanté au cœur de la ville de Nanterre. Le Centre Jean Wier est une unité du pôle 92i03, de psychiatrie publique de l'enfant et de l'adolescent, rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel. Il a développé, depuis de nombreuses années, des

partenariats avec les professionnels de l'enfance et de l'adolescence et des collectivités locales.

Le Comité de Pilotage a réuni :

- des professionnels de terrain engagés dans la lutte contre le décrochage : atelier pédagogique, équipes enseignantes des collèges, Etablissement de Réinsertion Scolaire, dispositif de Réussite Educative,
- des responsables de l'Inspection d'Académie, du Centre Hospitalier Théophile Roussel,
- le Fonds Jeunes,
- des représentants de la mairie de Nanterre,
- des représentants de l'association Epheta et de la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

1). Le dispositif expérimenté répond à une attente des jeunes et des familles :

- Il a permis d'accueillir, conformément aux prévisions, 60 jeunes pendant la durée de l'expérimentation. Il a permis également à 13 autres jeunes de pouvoir bénéficier d'une évaluation aboutissant à une réorientation.
- Les jeunes ont pu rencontrer effectivement des éducateurs et des enseignants au Centre Jean Wier, dépassant l'appréhension que suscitent les dispositifs d'aide à la scolarité et les dispositifs de santé mentale.
- La proposition a suscité l'adhésion d'une grande majorité de familles.

2). Le cadre proposé est adapté à la situation des jeunes déscolarisés ou en voie de déscolarisation :

- Le déroulement de l'atelier dans un local neutre (ni Education Nationale, ni dispositif hospitalier) permet aux jeunes de mettre à distance les conflits avec ces instances et d'oser expérimenter une relation nouvelle aux apprentissages et au groupe de pairs.
- Contrairement à beaucoup de propositions de soutien à la scolarité, l'atelier pédagogique se coordonne avec la scolarité normale pour s'ajuster aux capacités du jeune. Il ne s'agit pas pour lui d'aller « en plus » à l'atelier pédagogique, mais de définir, avec les adultes concernés (équipe de l'atelier, enseignants du collège, parents), un emploi du temps qui corresponde à ses besoins et à ses capacités.
- L'absentéisme a été rare et transitoire.
- Concernant les troubles du comportement présents chez une majorité des jeunes et qui ont entraîné, pour certains, une exclusion scolaire antérieurement, le cadre de l'atelier a permis un traitement évitant la répétition d'un processus d'exclusion. Au sein du groupe classe, les difficultés de ces jeunes à respecter les règles de la vie scolaire se sont bien répétées (provocations à l'égard des adultes, violences verbales et même parfois bagarres entre jeunes). Ces conduites ont cependant pu être contenues par le binôme soignant-enseignant et faire l'objet d'une reprise dans un

travail d'équipe et avec le consultant. L'élaboration commune permet aux professionnels d'élaborer des réponses différentes et de faire évoluer l'interaction. L'équipe de l'atelier a, par ailleurs, la possibilité d'organiser les groupes classe après le bilan ce qui permet d'éviter les cohabitations trop conflictuelles.

3). Le dispositif peut s'adapter à la diversité des situations de déscolarisation :

Il faut souligner l'hétérogénéité de la population accueillie :

- Les difficultés scolaires se sont manifestées pour certains jeunes précocement, dès la fin du 1^{er} cycle avec une déscolarisation dès la 6^{ème} ; pour d'autres, elles se sont manifestées en fin de parcours au collège.
- L'expression est variable : absentéisme, isolement, « phobie scolaire » ou au contraire comportement perturbateur, incivilités.
- Le niveau scolaire est très variable, mais le plus souvent inférieur à celui attendu.
- Les troubles psychologiques sont eux aussi hétérogènes : le spectre comporte des entités aussi différentes que les troubles de l'adaptation, la dépression, les troubles de la personnalité, les états limites, les troubles réactionnels.
- Le pronostic de ces troubles est très variable, pour certains il s'agit d'un moment de crise : la venue à l'atelier et la mise en place des soins permettent de réintégrer une scolarité classique ; pour d'autres, il s'agit de troubles qui nécessiteront un accompagnement dans la durée : la venue à l'atelier et les soins permettent d'enrayer un processus de désocialisation ou d'évolution vers des conduites délinquantes.

L'atelier accueille cette diversité des parcours par la flexibilité de son accueil :

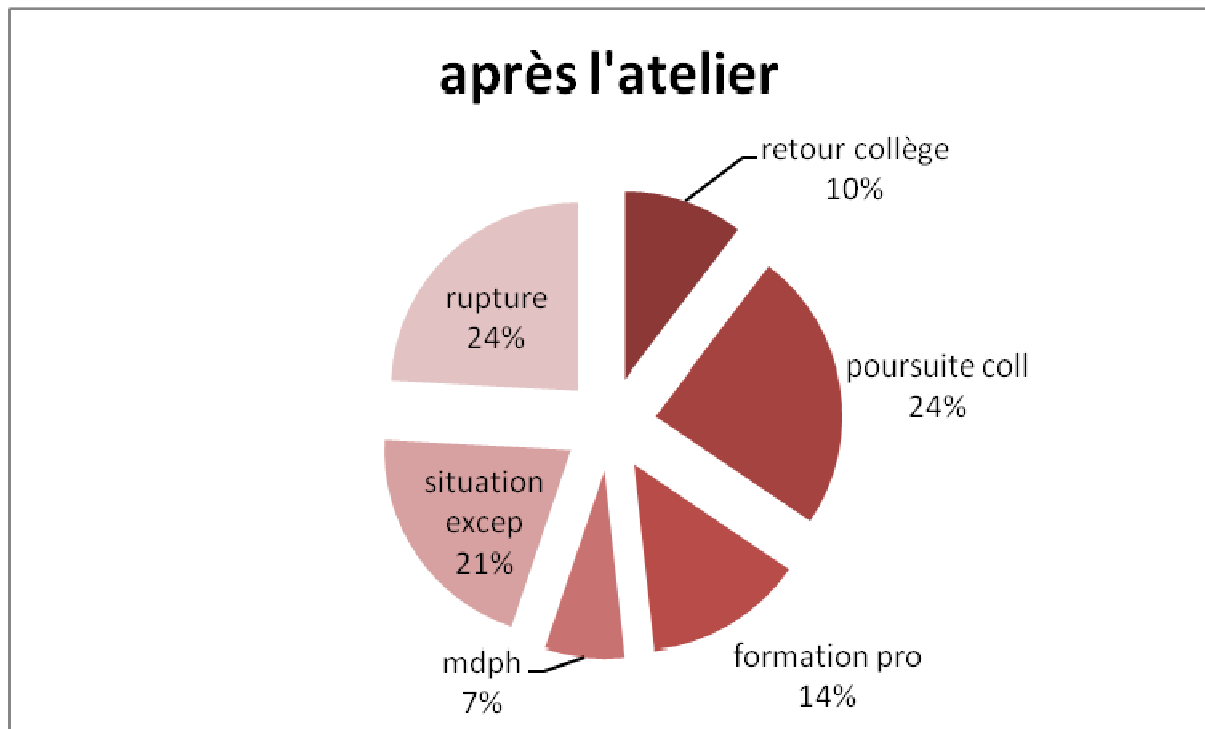
- L'âge des adolescents va de 12 à 18 ans,
- La préparation d'un accueil à l'atelier peut être très rapide (2 semaines) ou nécessiter un travail de maturation de plusieurs semaines,
- La présence de l'adolescent à l'atelier peut varier de 1 à 5 séances hebdomadaires,
- La venue peut s'ajuster à la situation des jeunes qui sont encore scolarisés. La rencontre avec l'équipe enseignante et le jeune aboutit à la formalisation d'un emploi du temps partagé (PAI),
- Le parcours dans l'atelier est de durée variable : de 2 mois à 26 mois dans notre expérience,
- Le dispositif permet un retour après l'échec d'une première tentative de retour dans le circuit classique, ce qui est parfois une étape nécessaire pour que le jeune puisse mieux apprécier son niveau et ses capacités de formation.

4). Diversité des parcours à la sortie de l'atelier :

L'hétérogénéité des situations accueillies se reflète dans la diversité des parcours à la sortie de l'atelier :

- Pour 34 % des jeunes, le passage par l'atelier pédagogique aboutit à un maintien ou un retour au collège,
- Pour 14 % l'orientation se fait vers de la formation professionnelle,
- Pour 7 % une orientation est faite vers un cursus MDPH,
- 24 % des parcours s'interrompent précocement du fait du jeune et de sa famille

- 21 % des situations correspondent à des parcours atypiques : déménagement, grossesse.



La durée du parcours dans l'atelier est corrélée à l'orientation :

	durée AP
retour collègue	16 mois
poursuite collègue	18 mois
formation professionnelle	26 mois
MDPH	12 mois
situation exceptionnelle	21 mois
rupture	6 mois
total	moy = 16,5

On peut conclure de ces chiffres que :

- pour 50 % des jeunes l'atelier a permis de restaurer l'investissement de la formation et une dynamique de projet,
- les interruptions prématurées et les parcours atypiques sont un échec relatif qui serait à évaluer sur long terme. On sait en effet que pour certains un temps de rupture est nécessaire à la réappropriation des changements.

5). L'atelier fonctionne au sein d'un réseau :

Il n'a pas l'ambition de répondre à toutes les situations de décrochage scolaire. C'est pourquoi les relations privilégiées qu'il a instaurées avec les autres dispositifs -Veille Educative, classes relais, Etablissement de Réinsertion Scolaire- permettent une meilleure orientation des jeunes et parfois des parcours coordonnés.

De même pour la sortie de l'atelier les liens avec les établissements scolaires sont précieux, car ces professionnels s'engagent plus volontiers s'ils connaissent la qualité du soutien de l'atelier. Des liens sont faits également avec les Missions Locales pour les parcours de formation professionnelle.

6). Un enseignement de cette expérimentation est la précocité des processus de déscolarisation.

Les parcours scolaires et leur analyse permettent de repérer un début des conduites de décrochage (mise en péril de la scolarité par des troubles du comportement et/ou absences) dès la 6^{ème}, voire le CM2.

Cependant le repérage et la mise en place de mesures d'aide prend parfois plusieurs mois, voire années ; certains jeunes ont intégré l'atelier pédagogique après plusieurs années de déscolarisation complète, alors même qu'ils sont soumis à l'obligation scolaire (mineurs de moins de 16 ans).

Ce constat nous a amenés à :

- partager avec nos partenaires l'intérêt d'un repérage plus précoce, ce qui a eu pour effet d'accueillir, à l'atelier pédagogique, des adolescents plus jeunes et dont le processus de déscolarisation était encore récent.
- construire un projet d'atelier pour les CM2 le mercredi après-midi, avec une médiation pédagogique, pour repérer et traiter des situations à risque.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Il nous paraît essentiel de privilégier l'accueil des jeunes collégiens (6^{ème} / 5^{ème}) au début d'un parcours de déscolarisation. En effet, la déscolarisation porte en elle-même des effets délétères et pathogènes : perte de l'estime de soi, doute sur ses capacités d'apprentissage, désocialisation.

Cependant, il est important également de laisser une possibilité d'accueil pour des collégiens en fin de parcours, pour qui l'orientation de fin de 3^{ème} vient signifier l'insuffisance des apprentissages alors même qu'ils n'ont pas investi de projet de formation professionnelle.

L'hétérogénéité des populations en termes d'âge peut renforcer une dynamique groupale de projet.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

L'offre pédagogique, dès lors qu'elle est distinguée du contexte de l'institution scolaire, représente une médiation investie par les adolescents car elle répond à un désir de normalité et de réussite sociale.

Elle constitue donc un levier d'investissement pour le jeune et la famille, pour une prise en charge globale des difficultés éducatives, cognitives et psychologiques. L'expérience pédagogique permet en effet de restaurer une estime de soi et une confiance dans les adultes, de relancer les processus de pensée, de réinvestir les règles et la socialité et de conforter l'alliance avec les familles.

La coanimation de l'atelier par un enseignant et un éducateur issu du secteur de psychiatrie infanto-Juvenile permet une synergie dans le traitement des interactions et d'instaurer un climat de confiance. L'éducateur accompagne les jeunes dans leur prise de conscience et crée un lien qui permet, à certains, de construire un projet de soin.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Trois éléments se dégagent de cette expérimentation :

- a) Il est essentiel d'insérer cette modalité de traitement du décrochage scolaire au sein des dispositifs construits par l'Education Nationale.
Ce point relève tout à la fois de la qualité de la communication avec les acteurs de terrain et de la volonté des responsables au niveau de l'Inspection d'Académie d'intégrer cette modalité partenariale.
Cette intégration doit permettre à la fois l'adresse et l'orientation des jeunes repérés le plus précocement possible par les équipes enseignantes ; et les parcours coordonnés avec les autres dispositifs de lutte contre le décrochage.
- b) Le caractère partenarial du projet est porteur d'une dynamique permettant de traiter des situations complexes ou en impasse, par la mobilisation des acteurs de terrain.
Un tel projet peut s'implanter dans un territoire où les acteurs concernés ont déjà engagé un travail de réseau et des actions communes.
- c) La coordination des acteurs doit se faire à deux niveaux :
 - L'un conventionnel, permettant de résoudre le paradoxe des points a et b : comment insérer un dispositif partenarial dans une organisation de lutte contre le décrochage piloté par l'Education Nationale. Cette problématique est également celle d'autres dispositifs, construits avec les collectivités locales.
 - Au niveau du terrain, il est essentiel également de construire des cadres d'élaboration propres à l'atelier et à l'articulation entre l'atelier et le secteur de pédopsychiatrie. Nous avons ainsi mis en place plusieurs cadres de réunions : pour l'équipe de l'atelier :
 - Une réunion hebdomadaire d'élaboration de la dynamique groupale et des interactions avec les jeunes (équipe de l'atelier et une psychologue du secteur),

- Une réunion mensuelle de fonctionnement en lien avec le processus d'expérimentation (outils d'évaluation...) et de coordination des parcours des jeunes (équipe de l'atelier, cadre, pédopsychiatre et éducateurs du CMP).
- Une réunion trimestrielle avec l'ensemble des professionnels du secteur engagé dans les soins ambulatoires aux adolescents, axée sur l'orientation des jeunes, la coordination des parcours, la connaissance réciproque des dispositifs.

4. Impacts sur la structure

- L'atelier a donné une dynamique nouvelle au travail de réseau car nos partenaires ont pu nous adresser des jeunes non demandeurs de soins à priori.
- L'équipe du Centre de soins a été amenée, grâce à cette expérimentation, à développer des propositions de soin adaptées pour ces jeunes qui, pour la plupart, refusent les formes de soin classiques telles que consultations avec un psychologue ou un pédopsychiatre. Cela a nécessité une mobilisation des professionnels et une créativité dans l'offre de soin.
- Le caractère expérimental du projet a renouvelé la relation à l'évaluation, impulsant une réflexion sur les outils d'évaluation, et un regard nouveau sur les pratiques à la suite des bilans produits pour le comité de pilotage ou les notes d'étape du FEJ, qui se prolongera par la lecture du rapport de l'évaluateur.

Conclusion :

L'expérimentation de l'atelier pédagogique de Nanterre a permis à 60 jeunes en décrochage scolaire de faire un parcours aboutissant, pour 50 % d'entre eux, à une reprise de la formation. Pour l'ensemble de ces jeunes l'atelier est l'occasion de rencontres conjointes avec des professionnels du soin et des enseignants, d'une évaluation de leur parcours scolaire et de leurs capacités, resitués dans la singularité de leur contexte familial, affectif et relationnel.

L'expérimentation a impulsé une évolution des pratiques de réseau et des dispositifs de soin sur le territoire concerné, permettant d'améliorer l'accueil et la prise en charge de jeunes qui requièrent toute l'attention des politiques publiques.

Les conditions de transférabilité de cette expérimentation reposent pour l'essentiel sur la mobilisation des acteurs de terrain et leur engagement dans des pratiques de réseau.

Annexes :

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

A decorative graphic consisting of several colored squares and dashed boxes of various colors (purple, green, orange, blue) arranged in a scattered pattern across the page.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>